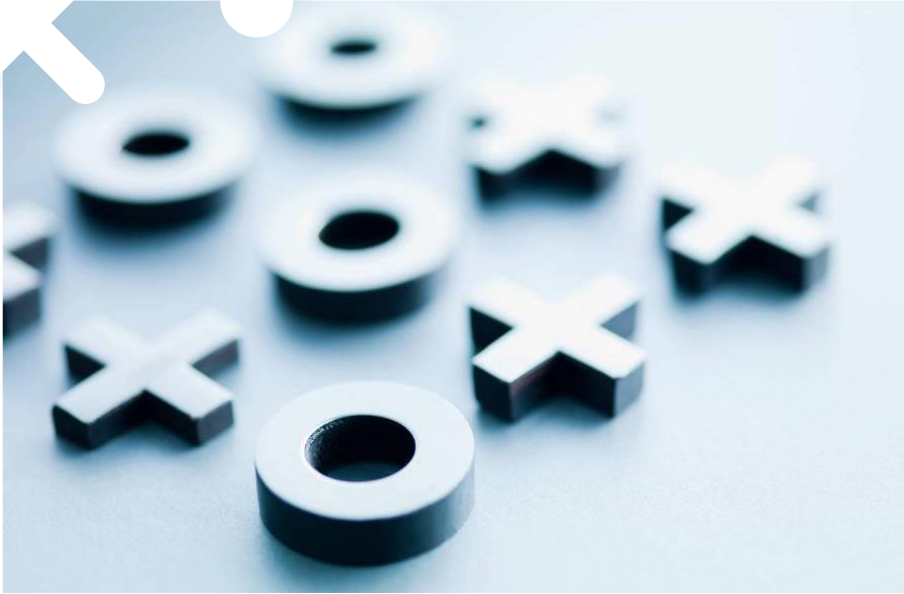




# Projet de Refonte de la labellisation des clubs

Didier PASCAL





# Projet de refonte des labels Clubs

Constats

# Constats

Actuellement, la FFE délivre 2 labels à ses clubs :

1. Le Label Club Formateur
2. Le Label Club Echecs au Féminin

Le Logo Accessibilité Handicap n'est pas un Label.

- 94 clubs ont reçu le Label Club Formateur pour la période 2018-2021
- 58 clubs ont reçu le Label Echecs au Féminin en 2020
- 498 clubs ont indiqué être accessible aux personnes handicapées (2019)

# Constats : Label Club Formateur

Les clubs qui ont reçu le label pour la période 2018-2021 ont rempli les critères suivants au moment de leur demande :

- Avoir plus de 30 jeunes licenciés A ;
- Avoir une ou plusieurs équipes jeunes engagées ;
- Avoir un nombre d'heures de formations dispensées au club et dans les écoles suffisant (une dizaine d'heures pour les écoles : les intervenants peuvent être salariés ou non... mais avoir un salarié est un gage de stabilité) ;
- Avoir des intervenants actifs diplômés : au moins un DIFFE / DAFFE et un DEFFE (ceux-ci ne sont pas obligatoirement membre du club : possibilité d'intervenants extérieurs) ;
- Avoir l'agrément sport ;
- Permettre à un candidat au DEFFE ou au DAFFE d'effectuer son stage (critère éliminatoire si réponse négative de la part du club) ;
- Le niveau des équipes jeunes est aussi pris en compte : avoir des équipes jeunes de bon niveau, nécessite un travail de longue haleine !

## **Obligations :**

- votre club doit être prêt à accueillir des stagiaires issu des stages DAFFE et DEFFE dans le cadre de leurs stages pratiques.

## **Critères d'éligibilité :**

- Les critères éligibilité sont les suivants : la taille de votre club, le nombre de jeunes et l'engagement d'une équipe de jeune en championnat, le nombre de formateurs et employés ainsi que vos réussites sportives. Le label est accordé en fonction de ces conditions.

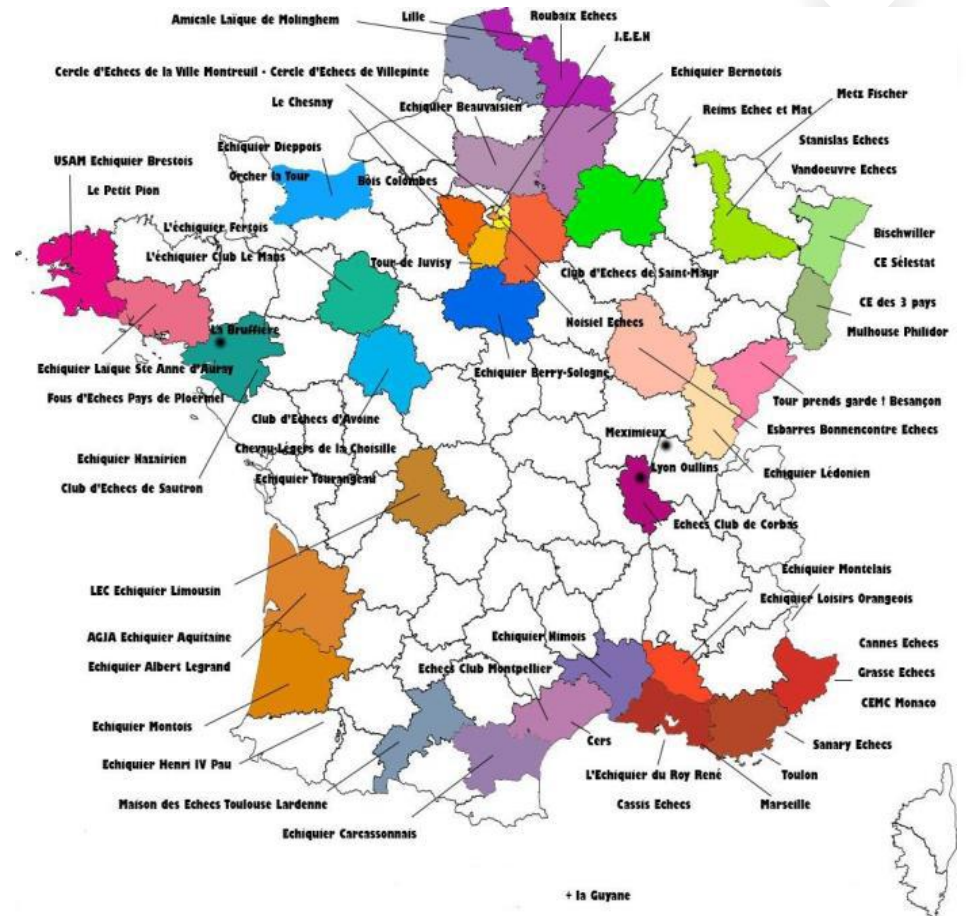
# Constats : Label Club Echecs au Féminin

Le Label Club Féminin a été créé en 2015, il est délivré pour une période de deux ans. Il recense (en 2019) 63 clubs sur les 905 affiliées à la fédération, ils sont certifiés pour la période 2017-2019 pour leur engagement en faveur du public féminin, leur participation aux compétitions féminines, l'organisation de compétitions et d'animations à destination de leurs licenciées, l'accueil de qualité du public féminin.

La reconduction de ce label est actée pour les prochaines années.

Il convient de mieux le valoriser par la communication, notamment par les clubs qu'il faut inciter à rejoindre les réseaux sociaux.

- Renforcer la communication autour du Label
- Inciter les clubs des territoires ruraux à obtenir le Label
- Mobiliser les directions régionales.



Carte des clubs - Label Féminin

# Constats

La labellisation des clubs est le cœur d'un système de réponses au enjeux de la Fédération Française des Echecs.

Grace à ce dispositif destiné aux clubs volontaires, la fédération ambitionne de mettre en lumière les clubs structurés et reconnus pour la qualité des activités mises en œuvre quotidiennement sur son territoire.

La Labellisation offre des avantages pour tous les niveaux fédéraux.

**Pour le grand public** : la labellisation permet d'identifier les structures de qualités exerçant l'activité de qualité recherchée à proximité du lieu de résidence du public.

**Pour les clubs** : la labellisation permet d'être reconnu sur son territoire par les partenaires institutionnels et le grand public. Les prestations proposées par le club labellisé sont reconnus de qualité par la fédération de par l'encadrement qualifié et diplômé, les conditions matérielles et/ou les capacités de la structure à évoluer dans le champ compétitif ?

Pour les ligues régionales FFE et le siège fédéral : la labellisation est un outil de promotion et de mise en œuvre des activités fédérales liés au projet fédéral de l'olympiade en cours. Cet outil permet également d'augmenter le nombre de licence afin de faire grandir la Fédération Française des Echecs dans le paysage sportif national.

# Constats

## 1. Le Label Club Formateur

Ce label, qui se voulait gage de qualité de la formation de nos jeunes, n'a pas atteint son objectif : les critères retenus ne sont pas chiffrés (Nb heures de formation suffisant !!!!) et certains critères ne sont pas directement gage d'une qualité sportive (niveau des équipes), mais attaché à un quantitatif (nb licenciés, nb équipes, ...).

L'aspect encadrement n'est pas très bien spécifié : un diplôme (même DIFFE) venant de quelque-part (pas forcément du club).

Bref, ce label aurait pu être décerné à 99% de clubs engageant une équipe jeunes, voir juste intervenant dans les écoles.

Aucun critère sur le qualitatif : Accueil des enfants, qualité de la formation, objectif de résultat, bilan de la démarche, ....

# Constats

## 2. Le Label Club Echecs au féminin

Ce label avait surtout une vocation à cibler les clubs ayant une capacité à bien accueillir le public féminin, et d'en faire la promotion.

Les critères d'accès étaient très flous et non chiffrés.

« L'engagement en faveur du public féminin » pouvant être tout et son contraire.

Aucune d'étude sur l'impact de ce label.



# Objectifs de la refonte de la Labellisation

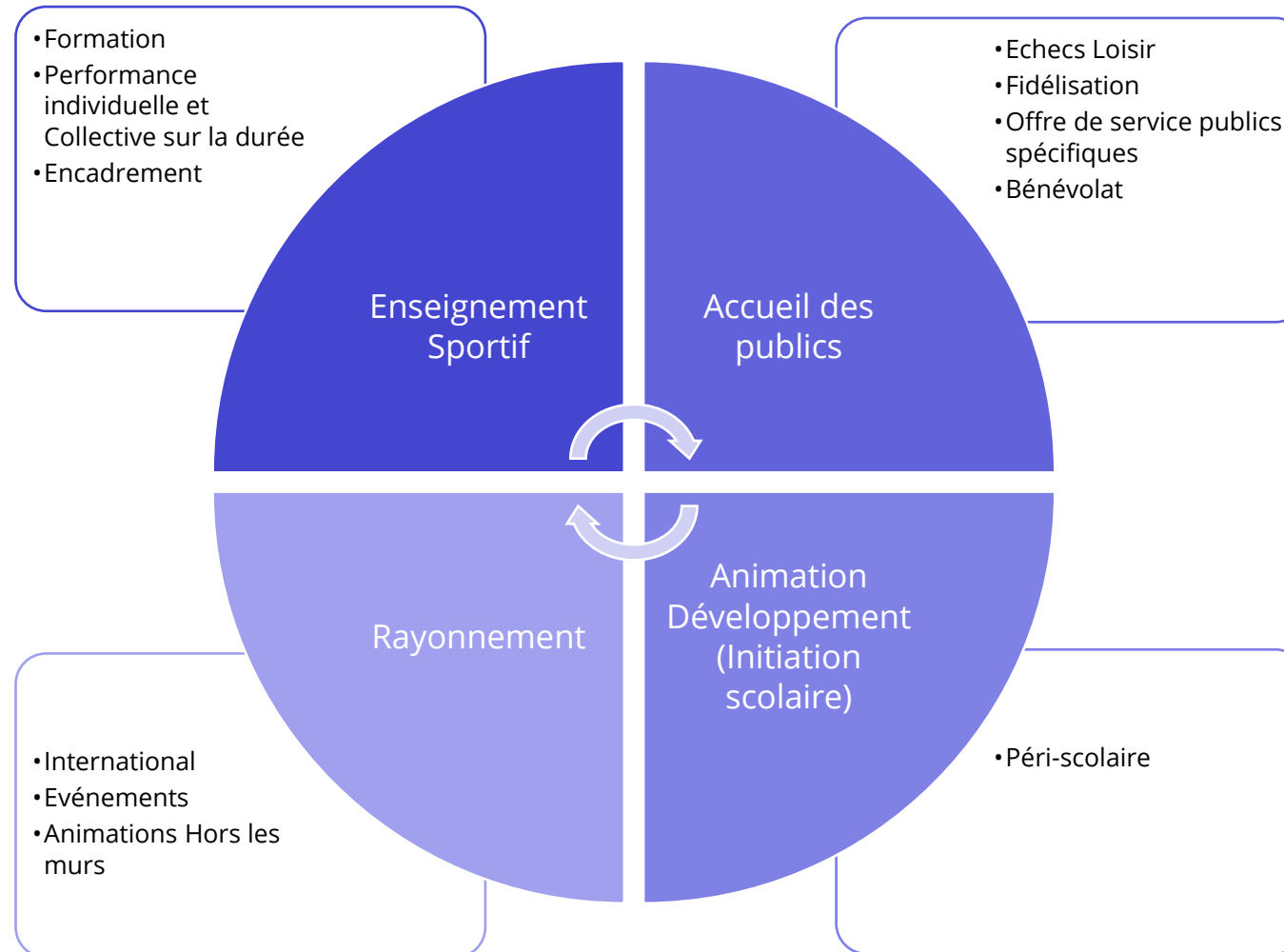
## □ Gage de qualité

Le label FFE est un véritable gage de qualité qui vient attester des atouts de votre club et lui permet ainsi de gagner en crédibilité dans votre ville, dans votre département et dans votre région. Il vous donne également un point d'appui certain pour établir de nouveaux partenariats et pour faire appel à de nouveaux licenciés.

La labellisation s'inscrit dans **une démarche de qualité** et permet de reconnaître l'adéquation des activités proposées par le club dans un des secteurs avec le Plan de développement fédéral.

- La labellisation est établie sur trois niveaux (bronze, argent et or) pour chacun des secteurs.
- Pour obtenir un label dans un secteur, les clubs doivent avoir, au préalable, répondre aux prérequis du secteur et compter parmi leurs licenciés au moins une personne titulaire d'un diplôme de dirigeant délivré par la F.F.E.
- Le degré de label est ensuite déterminé par le respect de plusieurs critères relatifs au niveau d'encadrement de la pratique, au nombre de licences dans le secteur concerné, ou encore à l'organisation de compétitions ou au niveau de performances des athlètes du club...

# Objectifs de la labellisation : 4 Secteurs



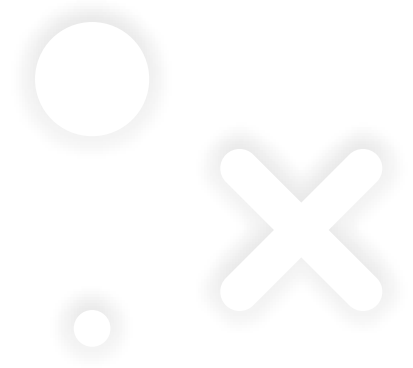
# Objectifs de la Labellisation



Labelliser un Club FFE c'est :

1. Une démarche volontariste de la part des Dirigeants et de l'Equipe d'Encadrement
2. L'engagement d'une « démarche qualité » (encadrement et activités)
3. Se voir attribuer une reconnaissance et une distinction fédérale par rapport à des critères qui évaluent le niveau de structuration et le niveau sportif
4. Permettre au club de s'engager dans une démarche de développement en l'invitant à évoluer, à progresser pour atteindre un niveau de label supérieur à celui déjà acquis; idée de projection du club dans une stratégie de développement à moyen et long terme (cf. Plan de Développement)
5. Un levier de promotion et de reconnaissance du club au sein de son territoire (vis-à-vis du grand public, des partenaires institutionnels, des médias, ...)

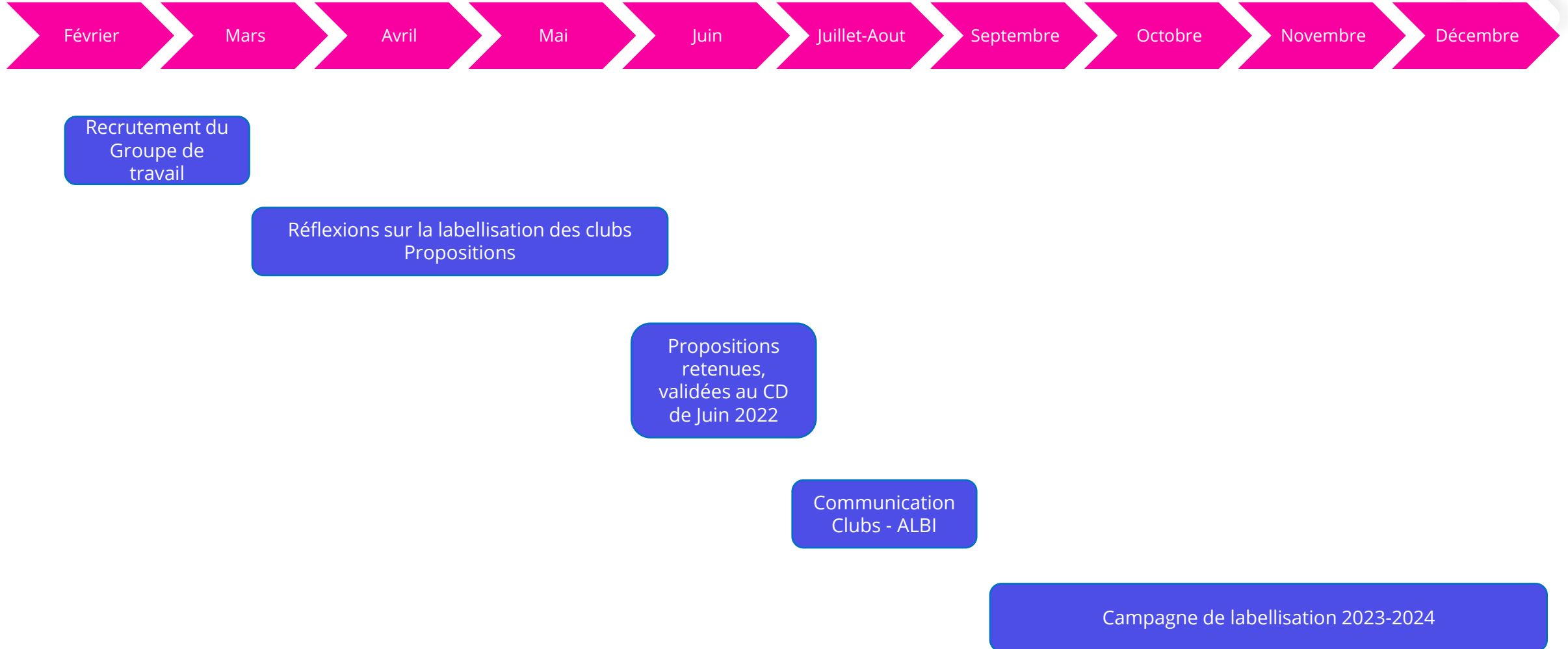
# Objectifs de la Labellisation



5 prérequis incontournables :

1. Nécessité de licencier chaque adhérent (100% licences),
2. 2 ans successifs d'affiliation à la F.F.E,
3. Présence obligatoire sur les 2 dernières années aux AG de la Ligue Régionale et du Comité Départemental dont votre club relève,
4. Fournir le Plan de Développement du Club (Projet associatif),
5. Fournir le Bilan et le Compte de Résultats approuvés par la dernière AG,
6. Des dirigeants formés, un encadrement diplômé,

# Processus de Labellisation des Clubs





# Merci

+ Didier PASCAL

+ [didier.pascal@ffechecs.fr](mailto:didier.pascal@ffechecs.fr)

+ <http://www.echeecs.asso.fr/>

